

Réf: Dossier 352871

Avis de constitution

SOCIETE « AWAL AFRIK »

Siège Abidjan, Anyama, Anyama quartier palmeraie
carrefour allocodrome, près de l'EEP MUNICIPALITE non
loin de la Poste d'Anyama, Lot 625, Ilot 50

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 05/08/2024 , et enregistrés au CEPICI le 14/08/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « AWAL AFRIK »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE: entretien et vente de matériels informatiques et électroniques, vente de matériels biomédicaux, fournitures de bureau, entretien des locaux, gestion des déchets de l'environnement et des espaces verts, gardiennage, vente de pièces de rechange automobile, installation entretien et vente de matériels de froid et climatisation, construction de bâtiment et annexe, formation et consultance, achats et ventes de marchandises divers, divers prestation. Et pour la réalisation de l'objet social: l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles; l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux; la prise en location gérance de tous fonds de commerce; la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, Anyama quartier palmeraie
carrefour allocodrome, près de l'EEP MUNICIPALITE non

loin de la Poste d'Anyama, Lot 625, Ilot 50

Dirigeant(s) Mlle MEITE LAMATA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-11200 du 29/10/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°66827/GTCA/RC/2024 du 29/10/2024

